

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2021

Tous les membres sont présents sauf : M. DUBETIER Patrick

POUVOIR : M DUBETIER donne pouvoir à louis MERCIER

Mme GRANDCLAUDE est élue secrétaire de séance

Le Conseil,

Approuve le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Nicolas BOUTHIER ainsi que de celle de Mme Sylvie BOUTHIER .

## **Passage anticipé à la M57**

M le Maire informe le Conseil du changement de nomenclature de la norme comptable au 01 janvier 2024. La commune souhaite être commune test dès 2022. Après en avoir délibéré, le conseil approuve le passage anticipé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'unanimité

## **ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la consultation de souscription à un contrat couvrant les risques statutaires des agents, le marché a été attribué à AG2R Prévoyance (GRAS SAVOYE) pour une durée de 4ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil choisit l'option : franchise 10 jours et remboursement des charges patronales à hauteur de 40%

Voté à l'unanimité

## **Ajustements de crédits**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de verser les 100 euros de dons au SMA il est nécessaire de procéder à une décision modificative

Telle que : art 022 : -100€ art 6713 : +100€ voté à l'unanimité

### **CONVENTION SOCLE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une subvention a été demandée pour l'achat du tableau numérique de l'école primaire,

#### **RAPPELLE LE COUT :**

Montant global prévisionnel (TTC) : 3673.22

Montant de la subvention demandée : 2450

Montant global prévisionnel (TTC) : 37.25

Montant de la subvention demandée : 18

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention. Voté à l'unanimité

### **CONVENTION CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE**

La collectivité confie à la Société SAUR, qui accepte, la mission d'entretien du matériel de protection contre l'incendie. La présente convention est conclue pour la durée du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable, soit jusqu'au 31/12/2028. Elle pourra être dénoncée annuellement (au 31 décembre de chaque année) avec un préavis de 3 mois.

Tarif forfaitaire selon la prestation réalisée

**Voté à l'unanimité**

### **COUPES AFFOUAGERES**

Le Conseil délivre les coupes affouagères pour 2022 à l'unanimité

### **AVENANT N°2 AU MARCHE CHEMINS PIETONNIERS**

Le maire rappelle au conseil qu'un avenant a été ajouté au marché initial concernant l'aménagement des chemins piétonniers , rappelle le coût

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 5 604,50 €.
- Montant TTC : + 6 725,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 3,08 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 187 509,90 €
- Montant TTC : 225 011,88 €

Le Conseil autorise le maire à signer l'avenant n°2. Voté A l'unanimité

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE SU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
  - ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
  - ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
  - ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- Voté à l'unanimité**

### Questions diverses

Point sur les travaux(école, voirie...)  
Rentrée scolaire

Séance levée à 20h45

